Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 15 Déc 2011
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4850

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : TECHNIQUES DE PEINTURES ORNEMENTALES PERFECTIONNEMENT
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 610036U11C1
Domaine : 601 Arts appliqués-SE:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stoltz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) ~~Communauté française~~
● (1) Provincial et communal
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non-confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : Roberto GALLUCCIO, Administrateur délégué Date et signature : 6/10/2011

2. Intitulé de l'unité de formation : TECHNIQUES DE PEINTURES ORNEMENTALES PERFECTIONNEMENT

Code : 610036U11C1.	Domaine de formation(4) : **601**

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : ● (1) inférieur O (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de ...1.....page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de ...2... page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de ...1... page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de ...1... page(s)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de L'UF(3) : 61 00 36 U11 C1	Domaine de formation(4) : 601

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Techniques de peintures ornementales	CT	B	24
Travaux pratiques de peintures ornementales	PP	L	136
Part d'autonomie		P	40
Total des périodes			200

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 7.12.17

Signature :

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

(1) biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T – (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

PEINTURE ORNEMENTALE – PERFECTIONNEMENT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant de conceptualiser et de réaliser des décors de peintures ornementales complexes en choisissant et en combinant les techniques les plus appropriées.

PEINTURE ORNEMENTALE – PERFECTIONNEMENT

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant(e) sera capable en peinture ornementale :

- d'organiser le lieu de travail ;
- de déterminer les matériaux et outils ;
- de déduire un mode opératoire ;
- de développer des tracés ;
- d'assurer la préparation du support ;
- de traiter les surfaces et supports ;
- de peindre ;
- d'assurer les finitions ;
- de nettoyer et ranger le matériel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite de l'unité de formation « Techniques de peintures ornementales »

PEINTURE ORNEMENTALE – PERFECTIONNEMENT

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser des groupes comportant plus de seize étudiants.
Le local doit être adapté au nombre d'élèves et disposer de l'équipement adéquat.

PEINTURE ORNEMENTALE – PERFECTIONNEMENT

4. PROGRAMME

Dans le cadre de travaux de peintures ornementales, en tenant compte des règles de bien-être au travail exigés pour les travaux à effectuer et de la protection de l'environnement, l'étudiant sera capable :

en « techniques de peintures ornementales »

- d'expliquer et d'utiliser à bon escient le vocabulaire spécifique et technique du métier ;
- de géométriser les figures dans l'espace ;
- de déterminer la technique adéquate à appliquer (la chaux décorative, le faux-marbre, les bois polychromés) dans le cadre de la création d'un décor proposé suivant un cahier des charges ;
- de mettre en œuvre de nouvelles techniques complémentaires telles que les matières minérales (les granits), la tempera, les polychromies, les métallisations;
- de développer la gestuelle et l'appliquer dans son contexte ;
- d'analyser et traiter des supports anciens et neufs ;
- de transposer des techniques anciennes en applications contemporaines ;
- de développer une autonomie dans son projet (phase créative) ;
- de conceptualiser un projet en réponse à une demande précise en respectant un budget imposé.

en « *travaux pratiques de peintures ornementales* »

- d'approfondir le panneau ou tableau décoratif :
  - le développement de la géométrie constructive ;
  - les compensations dans l'équilibre esthétique ;
  - les degrés de profondeur par les masses et les volumes ;
- d'appliquer la théorie des couleurs :
  - les gris en décor par dosage des tons complémentaires ;
  - les juxtapositions d'effets en coloration ;
  - les degrés de profondeur par la couleur ;
- d'exécuter des tracés particuliers :
  - les formes particulières (l'écu), les spirales, les hyperboles, etc.
  - les combinaisons et rythmes par polygones et le cercle dans les fonds ;
- de travailler les supports anciens et neufs :
  - les colles animales, le gesso, le marouflage ;
  - les accrocheurs modernes et spécifiques.

- de choisir la technique adéquate:
    - les interactions de matière minérale ;
    - les interactions de matière imitée ;
    - la tempera (ou détrempe) ;
    - les bois polychromés (anciens et actuels) ;
    - les dérivés de la chaux en phase décorative (mortex, tadelak) ;
    - les métallisations à la feuille, en poudre.

PEINTURE ORNEMENTALE – PERFECTIONNEMENT

5. CAPACITES TERMINALES

À partir d'un cahier des charges relatif à un concept contemporain, en tenant compte des règles de bien-être au travail exigées pour les travaux à effectuer et de la protection de l'environnement, l'étudiant prouvera qu'il est capable de conceptualiser et de réaliser un projet de peinture ornementale dans son intégralité en :

- respectant un équilibre géométrique au niveau de la forme, de la chromatique, des masses et des volumes ;
- démontrant les équivalences chromatiques ;
- établissant le lien entre le travail ancien et contemporain ;
- appliquant des techniques telles que la chaux, la tempera, la métallisation, les polychromies.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- du niveau de précision du geste et du vocabulaire,
- de l'ouverture d'esprit, la créativité, l'initiative,
- du degré de finition du travail,
- du respect du temps.

PEINTURE ORNEMENTALE – PERFECTIONNEMENT

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme (annexe 4) du présent dossier pédagogique.